

VISITE

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE



MERCREDI 6 FEVRIER 2013 DE 14H00 A 16H30

22 enfants de l'ANPEIP âgés de 12 ans et plus sont conviés à la visite du Tribunal de Grande Instance de Fort de France et à participer à une audience

**VISITE ENTIEREMENT GRATUITE
MAIS RESERVEE UNIQUEMENT AUX 22 PREMIERS ENFANTS INSCRITS
(2 enfants maximum par famille) et à jour de leurs cotisations**

**Alors à vos marques, prêts ?
Inscrivez-vous :**

Nombre d'enfants inscrits : _____

Noms, Prénoms et âge des enfants :



**Merci de bien vouloir lire attentivement et de signer
les conditions de participation :**

- Seuls les enfants âgés **de 12 ans et plus des familles adhérentes et à jour de leur cotisation** seront acceptés (pas de cousins, pas d'amis, pas d'alliés),
- Les parents ne pourront pas accompagner leurs enfants lors de la visite, une équipe du bureau ANPEIP sera présente pour les prendre en charge.
- Se présenter à **13h45 au plus tard** devant la Palais de Justice de Fort de France (35 bd Charles de Gaule - Fort de France). **Par respect pour nos hôtes, nous ne pourrons pas accepter les retardataires.**
- Récupération des enfants par leurs parents **à 16h30 impérativement*** : **Après cette heure, l'ANPEIP ne sera plus responsable des enfants !**
- Les enfants doivent être habillés et chaussés de façon **correcte** (pas de tongs, pas de shorts, pas de jupes courtes).
- Les enfants participants doivent s'engager à se comporter de manière responsable pendant la visite du TGI mais également et surtout pendant l'audience, au cours de laquelle ils devront faire silence.
Seuls les enfants VRAIMENT motivés et intéressés devront participer*.
- Bulletin d'inscription et fiche d'autorisation de sortie (1 par enfant) à remplir et renvoyer au plus vite par retour e-mail.
L'original de ce bulletin avec signature sera à remettre aux accompagnants le jour de la sortie, ainsi que l'attestation d'assurance : les documents sont exigés par le TGI et sans ceux-ci les enfants ne pourront pas entrer.

Fait à _____, le _____ 2013

Nom, Prénom, signature du parent précédée de la mention
« lu et approuvé ».

***En cas de retard des parents ou de comportement non-conforme lors de la visite, les enfants concernés ne pourront plus être acceptés lors des sorties du même type.**